



## **Antifer : le seul désigné projet d'intérêt général parmi tous les projets énergétiques**

Le Projet d'Intérêt Général a été décidé le 24 mars 2009, publié le 19 mai et **arrêté le 18 juin 2009**.

C'est un des points principaux qui nous oppose aux promoteurs et l'Etat. Or, concernant les projets de terminaux méthaniers en France, **le Ministre d'Etat Jean-Louis Borloo lui-même, a déclaré que le terminal du Verdon n'était pas d'intérêt général.**

### **Pourquoi le cas d'Antifer serait-il différent ?**

Monsieur Didier Quentin, député de Charente-Maritime, rappelle lors d'une question orale le 3 décembre 2008 que notre pays est déjà en surcapacité de GNL avec les installations existantes. Suivi également sur cette position par Jean-François REGERE.

Par ailleurs, Michel Quimbert, Président des Ports de France, déclare pour sa part qu'avec l'augmentation des capacités de Montoir-de-Bretagne et les deux implantations prévues à Fos sur mer en 2009 et 2012, que le pays aura alors 4 fois la capacité nécessaire à son indépendance énergétique, et pour longtemps ! Il qualifie les projets de spéculatifs !

Plusieurs députés et autres élus rejoignent cette analyse.

Face à la multiplicité des projets énergétiques n'est-il pas urgent d'exiger un moratoire ?

**Est-il légitime que les promoteurs s'imposent comme les décideurs en termes d'aménagement du territoire ?**

## L'énergie

Gaz de Normandie définit sa stratégie non pas sur l'alimentation en gaz domestique, mais dans le développement de l'industrie électrique thermique dans le cadre des marchés de l'électricité en France et en Europe.

A l'heure du lancement des projets EPR (dite 3<sup>ème</sup> génération), lancé par le président Sarkozy sur la base de l'indépendance énergétique du pays et sur la volonté de limiter les émissions de gaz à effet de serre dues à la production d'électricité, n'y-t-il pas un non sens dans la volonté des promoteurs POWEO et EON GAS de devenir à terme importateur de gaz et producteur d'électricité.

Le gaz serait un combustible cher à long terme, si on en croit l'organisation des pays producteurs, n'y-a-t-il pas un risque d'augmentation des prix de l'électricité pour les pays.

Gaz de Normandie estime que la région Haute-Normandie doit renforcer sa position de pôle énergétique. Cette position ne figure dans aucun document stratégique élaboré collectivement (SRADT, SCOT, Plan Climat-Energie).

**Nous sommes aujourd'hui suffisamment équipés en Seine-Maritime, avec deux centrales nucléaires, une centrale thermique, un terminal pétrolier et des usines de raffinage de produits pétroliers.** Il faut rajouter un EPR, deux centrales à charbon et plusieurs parcs éoliens offshores.

## L'atteinte Environnementale

## ***Production de méthane***

Chacun le sait aujourd'hui, les GES sont responsables de la dérèglementation climatique constatée par tous les experts mondiaux. Or, la construction des terminaux méthaniers en France, sur la base des projets actuels amènera le pays à produire 4 fois plus de GES.

Il est important de rappeler que l'Europe s'est fixée pour objectif de **diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 20%, d'augmenter la part des énergies renouvelables de 20% et de réduire notre consommation d'énergie de 20% à l'échéance de 2020.**

Ce simple constat n'est-il pas alarmant ? Encore une fois, le pays ne serait-il pas en contradiction avec ses engagements Européens ?

Il est difficile d'entendre les arguments des industriels selon lesquels il faudrait recourir au gaz naturel car c'est l'« énergie la moins émettrice de gaz à effet de serre (deux fois moins que le charbon et 25% de moins que le fuel et a le mérite d'être faiblement émetteur de polluants atmosphériques ».

Certes une centrale électrique au gaz est moins émettrice de CO2 qu'une centrale au charbon, mais c'est totalement ignorer l'ensemble de la filière gaz naturel (extraction, traitement, acheminement, distribution). **Celle-ci est extrêmement émissive de GES, avec des dépenses énergétiques considérables** (et donc des émissions de CO2) aux diverses étapes et présente surtout **pertes de gaz très importantes** (descendant rarement en dessous de 12%) et le **méthane a un effet de serre 90 fois plus important que le CO2, 10 ans après son émission.**

De plus, concernant la production de GES, le bilan global de la filière GNL « extraction/importation de terminal à terminal » représente un rejet de 12% minimum de méthane dans l'atmosphère.

## ***Le remblai***

Pour construire les cuves du terminal, il sera nécessaire pour les promoteurs de remblayer une partie du bassin. Ce remblai se ferait sur **20 hectares**, ce qui ne sera bien évidemment pas sans conséquence pour la faune et la flore marine. Le bassin d'Antifer est un site paisible : le port est quasi-inutilisé et la pêche y est interdite (domaine de Grand Port Maritime du Havre).

## ***Rejet d'eau refroidie et chlorée***

Il est important de rappeler qu'un port méthanier utilise l'eau de mer pour réchauffer le gaz, cette eau est donc refroidie et chlorée avant d'être rejetée dans la mer. Le chlore est utilisé pour éviter que les tuyaux se bouchent et a pour but de détruire la faune et la flore. Il provoquera donc des dommages environnementaux, même à de faibles concentrations. Quant aux rejets d'eau froide (refroidissement de 6°C), il faut savoir que la température est un facteur limitant fondamental agissant sur les phénomènes métaboliques ; elle contrôle la respiration, la croissance, la photosynthèse et le déplacement. Elle conditionne pour l'essentiel la répartition des espèces et des communautés.

### ***Un site exceptionnellement riche***

Le site d'Antifer est considéré comme remarquable au titre de ses paysages (falaises et préfalaises) et la biodiversité constatée par les spécialistes de l'environnement, et ce malgré la présence du terminal pétrolier. Les oiseaux se sont adaptés, ont découvert en la digue un habitat propice à leur reproduction et comme reposoir lors de leur migration. Le bassin d'Antifer est quant à lui propice à leur nutrition. La tranquillité du site est important pour le maintien de toutes ces populations. (cf.dépliant)

### **La sécurité**

Les divers stockages de produits dangereux nécessaires à la production de ce terminal (azote, tétrahydrothiophène ou gaz odorant) sont autant de stockages et transports de matières dangereuses qui s'ajoutent aux impacts du terminal.

Au cours des différents débats, la sécurité était au cœur des préoccupations des populations et élus locaux.

Le futur complexe gazier, dans une superficie des plus réduites, serait adossé au terminal pétrolier actuel (risque de boil-over). C'est une première en France ... Lorsque GDF installe un terminal méthanier à Fos sur mer sur plus de 80Ha et à distance des autres industries, le projet de GDN ne nécessiterait que 25 Ha à Antifer !

De plus, le projet de POWEO-GDN se trouverait à quelques centaines de mètres des premières habitations. L'ancien directeur du Port Autonome de Nantes-Saint-Nazaire estime pour sa part qu'il est inadmissible de construire un terminal méthanier à moins de 2km des zones habitées !

Saint-Jouin-Bruneval dont le centre du village se trouverait à 1km des installations gazières doit-elle devenir la première ville par sa proximité avec un tel complexe ?

### **Le tourisme**

Depuis plusieurs années, les collectivités territoriales ont pris la dimension des capacités du développement touristique littoral normand. Cette attractivité est une force économique et génératrice de créations d'emplois de manière durable.

La municipalité porte 10 projets touristiques et économiques incompatibles avec un développement industriel du site.

Jeudi 21 mai 2009

LE HAVRE



## A LA LOUPE

## Un portail pour l'emploi

Les CCI du Havre, de Fécamp-Bolbec et du Pays d'Auge ont mis en place une plateforme locale de l'emploi pour mettre en relation entreprises et demandeurs d'emploi.

► Lire page 7

## ON EN PARLE

Nicolas Canteloup, humoriste-imitateur Docks Océane. « J'aurais bien fait dix minutes de plus ! »

LIRE PAGE 8

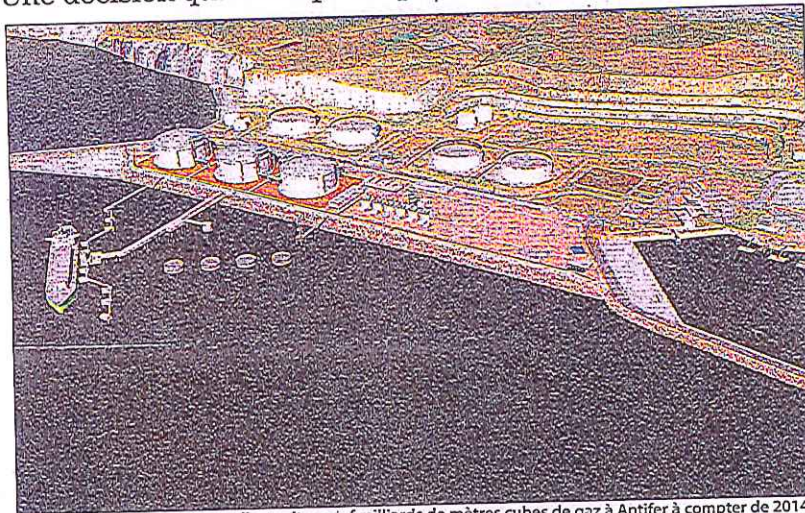
# Jugé d'intérêt général

**ANTIFER.** La construction d'un terminal méthanier par Gaz de Normandie est d'intérêt général selon l'Etat. Une décision qui ne surprend pas les opposants, prêts à la riposte.

Le courrier, qui vient d'être rendu public, est signé du directeur de cabinet de Jean-Louis Borloo, Jean-François Carencu. L'ancien préfet de Seine-Maritime, qui avait, en son temps, défendu sur la plage d'Antifer le projet de Gaz de Normandie, annonce clairement la couleur : « Le gouvernement approuve le principe de la construction d'un terminal méthanier sur la zone portuaire d'Antifer ». Autrement dit, par la voie de son collaborateur, le ministre de l'Ecologie qualifie le dossier de Gaz de Normandie de « projet d'intérêt général ».

## Un projet « grenello-compatible » selon l'Etat

Cette décision de l'Etat n'est pas un « oui » définitif à la concrétisation du projet. « C'est la suite logique du cheminement », souligne un porte-parole de Gaz de Normandie. Mais en assortissant le projet du qualificatif d'intérêt général, le gouvernement donne un coup de pouce capital à la filiale de Poweo, qui souhaite construire d'ici à 2013-2014 un terminal capable de traiter tous les ans quelque neuf milliards de mètres cubes de gaz naturel. Le dossier complet du projet devrait être déposé auprès de



Objectif pour Gaz de Normandie : traiter neuf milliards de mètres cubes de gaz à Antifer à compter de 2014

l'Etat dans le courant de l'été, sans autre précision pour l'instant du côté de Gaz de Normandie. Seule indication importante auprès de la maison-mère de GdN, Poweo, la décision finale d'investissement à Antifer (environ 600 millions d'euros) sera prise d'ici à « fin 2010 ».

« Je ne suis pas surpris ». Pour Guy Le Mignot, le président de l'association Saint-Jouin-Développement durable, la décision de l'Etat « corrobore tout ce que nous avons déjà dit. A savoir, explique-t-il, que nous sommes dans une affaire d'intérêt privé et non pas d'intérêt général. Le

gouvernement prend une décision dans la précipitation avant le remaniement ministériel et pour protéger Charles Beigbeder, le président de Poweo, un ami du pouvoir. Ce sera l'héritage Borloo-Carencu ».

### « Des billes pour attaquer »

Pour autant, Guy Le Mignot veut se montrer « serein ». « Cette décision ne veut pas dire que le projet se fera. Nous avons suffisamment de billes pour attaquer devant les tribunaux le moment venu », promet, très déterminé, le président de Saint-Jouin-Développement durable,

vent debout depuis près de deux ans face à Gaz de Normandie. Pour Guy Le Mignot, Antifer n'est pas un site pour recevoir un équipement comme le terminal méthanier. « Le choix de la zone portuaire d'Antifer semble a priori judicieux », estime de son côté Jean-François Carencu. Selon lui, le projet de Gaz de Normandie serait même « grenello-compatible » puisque le gaz « est la moins émettrice de gaz à effet de serre, et a le mérite d'être faiblement émetteur de polluants atmosphériques ».

STEPHANE SIRET

## A SAVOIR

## Actionnariat en évolution

Poweo, l'actionnaire principal de Gaz de Normandie, pourrait prochainement annoncer un changement dans le tour de table financier du projet. Actuellement, Gaz de Normandie est détenu à hauteur de 34 % par Poweo, 24,5 % par l'Allemand E.On Ruhrgas, et autant par l'Autrichien Verbund, les 17 % restants étant dans les mains de la CIM, qui exploite le port pétrolier d'Antifer. Le changement d'actionnaires pourrait avoir comme objectif « la sécurisation de l'approvisionnement en gaz naturel ». En fait, Gaz de Normandie est aujourd'hui à majorité dans des mains étrangères. E.On Ruhrgas ou Verbund pourrait se retirer du tour de table.

**Océane**  
Centre Commercial

**Ouverture exceptionnelle le jeudi 21 mai**

Mon espace antistress

www.centreoceane.com

ELIÉCLERC 60 boutiques  
Le Havre-Gonfreville